

10 sep 2021 -16:11

Appartient à [Conseil des ministres du 10 septembre 2021](#)

Réglementation concernant le Comité de secteur XV de la Région de Bruxelles-Capitale

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo et de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant une augmentation du nombre de délégués syndicaux permanents pour lesquels une dispense de remboursement du traitement est accordée aux organisations syndicales représentatives, pour ce qui concerne le Comité de secteur XV, Région de Bruxelles-Capitale.

Le projet d'arrêté royal vise à donner suite à la demande du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de fixer le nombre des délégués permanents pour lesquels une dispense de remboursement du traitement peut être obtenue à six (au lieu de 5) par organisation syndicale qui siège au comité de secteur XV, Région de Bruxelles-Capitale. Le projet produit ses effets le 1er juillet 2021.

Le projet est soumis à la négociation syndicale au Comité commun à l'ensemble des services publics. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 août 2008 portant exécution, pour les services publics qui relèvent du comité de secteur XV, Région de Bruxelles-Capitale, de l'article 18, alinéa 3, de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Tobias Daneels
Porte-parole (NL)
+32 486 14 88 13
tobias.daneels@desutter.fed.be